

Madame Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation
et de la jeunesse
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 3 octobre 2006
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL0633.doc
JUG/chb

Avant-projet de loi sur la Haute école pédagogique vaudoise

Madame la Conseillère d'Etat,

Votre lettre du 19 juin 2006 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

En préambule, nous tenons à réaffirmer que les entreprises vaudoises, notamment celles que nous représentons, souhaitent bien évidemment que la formation de base de leur future relève soit la meilleure possible et, à ce titre, que les enseignants chargés de la dispenser doivent pouvoir bénéficier d'une formation de qualité.

En ce qui concerne l'avant-projet de loi sur la Haute école pédagogique (HEP), nous sommes sur le principe acquis à la nécessité d'une modification législative rapide. En effet, bien que la CVCI se soit opposée à la création de la HEP dans sa forme initiale (loi du 8 mars 2000), il est maintenant indispensable et urgent de procéder aux réformes nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance des titres par la CDIP. Nous partageons dans l'ensemble la « vision » de la future HEP vaudoise telle que prônée par le Département de la formation et de la jeunesse dans les documents soumis à consultation. On peut en effet se réjouir de l'ambition de notre canton qui veut faire de la HEP Vd : "une Haute école de niveau tertiaire à caractère professionnel conforme aux standards les plus élevés et un pôle d'excellence dans le développement de la performance des institutions de formation". Nous ne partageons cependant pas toutes les options choisies pour parvenir à concrétiser cette vision.

La CVCI a d'une manière générale toujours soutenu dans ce dossier des formations courtes complétées par une offre cohérente de formation continue. Nous soutenons dès lors la variante A des formations des enseignants préscolaires et du secondaire I. Le cursus de la variante A permet, selon nous, une formation de qualité, sans allongement excessif des études. Nous doutons que la réponse aux problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les enseignants requière automatiquement un rallongement de leur formation initiale. En effet, dans ce domaine comme dans d'autres, la quantité n'est pas toujours synonyme d'une meilleure qualité. En complément à ce choix clair en faveur de cursus d'une durée raisonnable, il est important de permettre une formation pédagogique en cours d'emploi.

La CVCI demande depuis longtemps une meilleure mise en valeur de l'expérience professionnelle de manière à favoriser la reconversion vers l'enseignement de

professionnels d'autres secteurs. Nous soutenons également une plus grande familiarisation avec le monde extra-scolaire, le décroisement des spécialisations et la mobilité des maîtres entre les différents niveaux d'enseignement. Dans cette optique, nous notons avec satisfaction que les titulaires de Bachelors HES pourront poursuivre leur formation afin de devenir enseignants dans les degrés secondaire I et secondaire II. Cette possibilité permet à des personnes formées dans la filière professionnelle d'accéder à tous les degrés de l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Cette présence d'enseignants issus de la filière professionnelle pourrait notamment faciliter l'orientation professionnelle des élèves. Aujourd'hui, peu d'enseignants du secondaire I sont issus de cette filière et les informations qu'ils dispensent quant aux possibilités qu'offre la formation professionnelle sont souvent lacunaires. Nous saluons également le développement des passerelles tant au niveau de la formation que de la profession pour éviter les cursus et les métiers captifs. Le renforcement des collaborations concrètes avec les autres Hautes écoles, en particulier l'UNIL et l'EPFL, doit être systématisé afin de créer des synergies partout où cela est possible.

Nous regrettons que les facteurs démographiques et notamment la baisse planifiée du nombre d'élèves dans le canton de Vaud ne soient pas évoqués dans les documents en consultation. Ce facteur démographique est selon nous un facteur important dans le cadre de ce projet. Il convient en effet de mettre sur pied un système qui tient compte de ces évolutions déjà planifiées, afin que l'on ne soit pas tenu de faire une nouvelle fois d'importants ajustements à court terme. Nous estimons que pour dispenser une formation de qualité la HEP Vd doit trouver une certaine stabilité et sérénité.

Finalement, nous nous étonnons et nous regrettons vivement qu'une nouvelle fois les conséquences financières des différentes variantes ne soient abordées en aucune façon dans les documents qui nous sont présentés, alors qu'il paraît évident que leur impact est évidemment très différent. Cette lacune est d'autant plus surprenante que le système actuel engendre des coûts par étudiant très élevés et même supérieurs aux filières universitaires en sciences humaines. Selon nous, le rapport coût qualité doit impérativement être pris en considération au moment d'effectuer le choix entre les différentes variantes proposées.

En conclusion, la CVCI estime qu'il est indispensable que la HEP Vd procède aux ajustements nécessaires afin d'obtenir rapidement la reconnaissance de ses titres par la CDIP. La CVCI s'oppose en revanche à un allongement déraisonnable de la durée des formations des enseignants préscolaires et du secondaire I ; elle soutient en conséquence la variante A. Nous demandons également une plus grande familiarisation des enseignants avec le monde extra-scolaire, notamment de l'économie. Nous estimons en effet qu'il existe actuellement une large méconnaissance du tissu économique pouvant se révéler préjudiciable aux élèves. A cet égard, la CVCI offre volontiers son aide à toute initiative dans ce domaine.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur